



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit 417BULK

Identité du produit Slide Dura Kote Mold Release Bulk
Autres moyens d'identification; Slide Dura Kote Mold Release Bulk
(SDS applies to pint, 1G, 5G, and 55G sizes)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Industrial Mold Release

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Slide Products Inc.
430 Wheeling Road
Wheeling, IL 60090

Initial Supplier Identifier: CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ
VEUILLEZ CONTACTER UN DISTRIBUTEUR CANADIEN POUR LE FICHIER FDS ENTIÈREMENT CONFORME

Secours

Téléphone No Emergency Telephone INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

Service clientèle: Phone: 1-847-541-7220
Fax: 1-847-541-7986

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Organes cibles spécifiques: (central nervous system hearing organs)

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage**Danger**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention] :

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

Consulter un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage] :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

[Disposition] :

Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.



3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Heptane Numéro CAS: 142-82-5 Synonymes : Aucune information disponible	30 - 60	Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 peau Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Aquatic Chronic 1;H410	Pas de données disponibles.
Isopropyl Alcohol Numéro CAS: 67-63-0 Synonymes : Aucune information disponible	30 - 60	Flam. Liq. 2;H225 yeux Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H336	Pas de données disponibles.
Stoddard solvent Numéro CAS: 8052-41-3 Synonymes : Aucune information disponible	3 - 4	STOT RE 1;H372 Asp. Tox. 1;H304	Pas de données disponibles.
Benzene, ethylmethyl- Numéro CAS: 25550-14-5 Synonymes : Aucune information disponible	0.1 - 1		Pas de données disponibles.
Benzene, trimethyl- Numéro CAS: 25551-13-7 Synonymes : Aucune information disponible	0.1 - 1	Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 peau Irrit. 2;H315 Flam. Liq. 3;H226 yeux Irrit. 2;H319	Pas de données disponibles.
Ethylbenzene Numéro CAS: 100-41-4 Synonymes : Aucune information disponible	0.5 - 1	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 4;H332 STOT RE 2;H373 Asp. Tox. 1;H304 Aquatic Chronic 3;H412	Pas de données disponibles.
Xylene Numéro CAS: 1330-20-7 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 3	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 peau Irrit. 2;H315	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

Section 4. Premiers secours**Description des premiers secours**

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.
Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Aucune information disponible sur la toxicité chronique ou à long terme. Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhalier les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Agents oxydants et acides forts.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
67-63-0	2-Propanol	ACGIH	200 ppm 400 ppm
		Alberta	200 ppm TWA; 492 mg/m ³ TWA 400 ppm STEL; 984 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Manitoba	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Nouveau-Brunswick	400 ppm TWA; 983 mg/m ³ TWA 500 ppm STEL; 1230 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Nouvelle-Écosse	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Territoires du Nord-Ouest	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Nunavut	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Ontario	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Île-du-Prince-Édouard	200 ppm TWA 400 ppm STEL
		Québec	400 ppm TWAEV; 985 mg/m ³ TWAEV 500 ppm STEV; 1230 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	200 ppm TWA 400 ppm STEL
Yukon	400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA 500 ppm STEL; 1225 mg/m ³ STEL		
100-41-4	Éthylbenzène	ACGIH	20 ppm
		Alberta	100 ppm TWA; 434 mg/m ³ TWA 125 ppm STEL; 543 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	20 ppm TWA
		Manitoba	20 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	100 ppm TWA; 434 mg/m ³ TWA 125 ppm STEL; 543 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	20 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	20 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	100 ppm TWA 125 ppm STEL
		Nunavut	100 ppm TWA 125 ppm STEL
		Ontario	20 ppm TWA
		Île-du-Prince-Édouard	20 ppm TWA
		Québec	100 ppm TWAEV; 434 mg/m ³ TWAEV 125 ppm STEV; 543 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	100 ppm TWA 125 ppm STEL
Yukon	100 ppm TWA; 435 mg/m ³ TWA 125 ppm STEL; 545 mg/m ³ STEL		
142-82-5	Heptane	ACGIH	200 ppm 400 ppm
		Alberta	400 ppm TWA; 1640 mg/m ³ TWA 500 ppm STEL; 2050 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	400 ppm TWA 500 ppm STEL
		Manitoba	400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers) 500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)
		Nouveau-Brunswick	400 ppm TWA; 1640 mg/m ³ TWA 500 ppm STEL; 2050 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers) 500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)
		Nouvelle-Écosse	400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers) 500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)
		Territoires du Nord-Ouest	400 ppm TWA 500 ppm STEL
		Nunavut	400 ppm TWA 500 ppm STEL
		Ontario	400 ppm TWA 500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)
		Île-du-Prince-Édouard	400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers) 500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
		Québec	400 ppm TWAEV; 1640 mg/m ³ TWAEV 500 ppm STEV; 2050 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	400 ppm TWA 500 ppm STEL
		Yukon	400 ppm TWA; 1600 mg/m ³ TWA 500 ppm STEL; 2000 mg/m ³ STEL
1330-20-7	Xylene	ACGIH	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
8052-41-3	Solvant Stoddard	ACGIH	100 ppm
		Alberta	100 ppm TWA; 572 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	290 mg/m ³ TWA 580 mg/m ³ STEL
		Manitoba	100 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	100 ppm TWA; 525 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	100 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	100 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	100 ppm TWA 125 ppm STEL
		Nunavut	100 ppm TWA 125 ppm STEL
		Ontario	525 mg/m ³ TWA (140C Flash aliphatic solvent)
		Île-du-Prince-Édouard	100 ppm TWA
		Québec	100 ppm TWAEV; 525 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	100 ppm TWA 125 ppm STEL
		Yukon	100 ppm TWA; 575 mg/m ³ TWA 150 ppm STEL; 720 mg/m ³ STEL
25550-14-5	Benzene, ethylmethyl-	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
25551-13-7	Benzene, trimethyl-	ACGIH	10 ppm
		Alberta	25 ppm TWA; 123 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	25 ppm TWA
		Manitoba	25 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	25 ppm TWA; 123 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	25 ppm TWA



Safety Data Sheet
Slide Dura Kote Mold
Release Bulk

Date de révision de la fiche
signalétique: 08/21/2025

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
		Nouvelle-Écosse	25 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	25 ppm TWA 30 ppm STEL
		Nunavut	25 ppm TWA 30 ppm STEL
		Ontario	25 ppm TWA
		Île-du-Prince-Édouard	25 ppm TWA
		Québec	25 ppm TWA ^{EV} ; 123 mg/m ³ TWA ^{EV}
		Saskatchewan	25 ppm TWA 30 ppm STEL
		Yukon	25 ppm TWA; 120 mg/m ³ TWA 35 ppm STEL; 180 mg/m ³ STEL

Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées.

Peau Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Flammable Liquid
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Oxidising properties	Aucune information disponible
Explosive properties	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.



Safety Data Sheet
Slide Dura Kote Mold
Release Bulk

Date de révision de la fiche
signalétique: 08/21/2025

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Heptane - (142-82-5)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
2-Propanol - (67-63-0)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Solvant Stoddard - (8052-41-3)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Benzene, ethylmethyl- - (25550-14-5)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Benzene, trimethyl- - (25551-13-7)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Éthylbenzène - (100-41-4)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Xylene - (1330-20-7)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
67-63-0	2-Propanol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4
100-41-4	Éthylbenzène	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Oui; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A3
142-82-5	Heptane	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
1330-20-7	Xylene	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
8052-41-3	Solvant Stoddard	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
25550-14-5	Benzene, ethylmethyl-	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
25551-13-7	Benzene, trimethyl-	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4



Safety Data Sheet
Slide Dura Kote Mold
Release Bulk

Date de révision de la fiche
signalétique: 08/21/2025

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2A	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	1	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Aucune information disponible

Symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune information disponible sur la toxicité chronique ou à long terme. Traiter de manière symptomatique

Inhalation L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Heptane - (142-82-5)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
2-Propanol - (67-63-0)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Solvant Stoddard - (8052-41-3)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Benzene, ethylmethyl- - (25550-14-5)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Benzene, trimethyl- - (25551-13-7)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Éthylbenzène - (100-41-4)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Xylene - (1330-20-7)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible



Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

Non réglementé pour les emballages de moins de 5 L (1,3 gallon) ou 5,0 kg (11 lb).

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition des Nations unies	Flammable Liquid, n.o.s. (Heptane, Isopropanol)	Flammable Liquid, n.o.s. (Heptane, Isopropanol)	Flammable Liquid, n.o.s. (Heptane, Isopropanol)
Classe(s) de danger pour le transport	Classe:3 Sous-classe:Non applicable	Classe:3 Sous-classe:Non applicable	Classe:3 Sous-classe:Non applicable
Groupe d'emballage	II	II	II

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Oui; (Heptane)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible



Section 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié le 2022-12-15) et la FDS contient toutes les informations requises par ces règlements.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Benzene, ethylmethyl-

Benzene, trimethyl-

Éthylbenzène

Heptane

2-Propanol

Solvant Stoddard

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.



Section 16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique

08/21/2025

NFPA	Health Hazards Not determined	Flammability Not determined	Instability Not determined	Special Hazards Not determined
HMIS	Health Hazards 2	Flammability 3	Physical Hazards 0	Personal Protection X

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être employées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant le l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document